

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## INSTRUCTIONS DE COURSE Regatta.lu 2022

(25.04.2022)

### 1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
  - les Règles de Course à la Voile (ISAF World Sailing) 2021-2024 (RCV),
  - les règlements des championnats nationaux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
  - les présentes instructions de course (IC),
  - l'annexe PARCOURS du Regatta.lu 2022.
- 1.2 Selon la règle 86.1 (b), dans la définition de *Zone* la distance est changée en trois longueurs de coque.
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

### 2 INSCRIPTIONS

- 2.1 Les bateaux admis doivent régler leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. Les Skippers doivent présenter lors de l'inscription leur licence valide. Pour les mineurs, une autorisation parentale peut être exigée.
- 2.2 En s'inscrivant à une épreuve, chaque concurrent reconnaît que la décision de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.
- 2.3 Le comité de course utilisera un système de tracking GPS qui permet de suivre la position de chaque participant. Chaque bateau sera équipé d'un tracker pour la géolocalisation. Chaque participant accepte via son inscription, que les informations fournis par les trackers (Numéro, nom du bateau, positions géographiques avant, pendant et après les courses) seront utilisées par le comité de course et seront publiées sur Internet. Les données resteront disponibles sur Internet après l'évènement.

### 3 AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront envoyés par une liste de diffusion sur WhatsApp. Chaque skipper ou/et co-skipper acceptent via son inscription de participer à ce groupe de diffusion sur WhatsApp.

### 4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1. Toute modification aux instructions de course sera communiquée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera envoyé avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre ne seront pas envoyés. Une réunion entre le Comité de Course et les Skippers n'est prévue que si la situation de pandémie le permet et ce serait chaque jour de course à 8:30 heures locale à proximité du bateau du comité de course ou bien dans une salle réservée dans la capitainerie du port.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## 6 PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :  
6.2 Nombre de courses :

Date	Classe HN
Mardi, le 30 août 2022	Course d'entraînement, course(s) de qualifications
Mercredi, le 31 août 2022	Course d'entraînement, course(s) de qualifications
Jeudi, le 1er septembre 2022	Course(s)
Vendredi, le 2 septembre 2022	Course(s)

- 6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10:00 heures locales.

Classe	Nombre	Courses par jour
HN deux groupes de qualification	au moins 1	1 ou plus
HN groupe A et B	au moins 1	1 ou plus

- 6.4 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins quatre minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7 PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 Les pavillons de classe seront :

Classe	Pavillon
HN	Roude Léiw

## 8 ZONES DE COURSE

- 8.1 L'emplacement de la zone de course est indiqué dans l'annexe PARCOURS Regatta.lu 2022.

## 9 PARCOURS

- 9.1 Les schémas dans l'annexe montrent les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



9.3 Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la règle 33.

## 10 MARQUES

10.1 Ces marques sont indiquées sur la description du parcours en annexe et peuvent être modifiées par une décision du comité de course.

## 11 DÉPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

11.2 La ligne de départ est décrite dans l'annexe PARCOURS du Regatta.lu 2021.

Les marques de parcours sont :	Bouées jaunes, bouée bâton jaune
Les marques de départ sont :	Bouée jaune, bateau comité de course
Les marques d'arrivée sont :	Bouée jaune, bateau comité de course

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après son signal de départ sera classé DNS

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, U, Z et I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Affalée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Affalée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

## 12 DÉPART ÉCHELONNÉ

12.1 Tel que prévu dans la règle 26 des RCV, le signal d'avertissement de chaque classe à suivre doit être fait avec ou après le signal de départ de la classe précédente.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## 13 ARRIVÉE

13.1 La ligne d'arrivée est décrite dans l'annexe PARCOURS du Regatta.lu 2022.

## 14 SYSTEME DE PÉNALITE

14.1 Le système de pénalité en points, règle 44.3, s'appliquera.

14.2 Tel que prévu dans la règle 67, le jury peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

14.3 L'annexe P s'appliquera telle que modifiée par l'instruction [14.4].

14.4 La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première.

## 15 VOILE

15.1 L'usage du spi ou du gennaker est interdit.

15.2 Si le Bateau comité arbore le Pavillon R, cela signifie: 'Réduction de voilure obligatoire', donc la prise de ris dans la Grande-Voile est obligatoire sur cette manche.

## 16 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Les temps limites et les temps cible sont les suivants :

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
HN Parcours techniques bananes	2 heures	30 minutes	1,5 heures
HN Parcours côtiers	4 heures	30 minutes	3 heures

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

16.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 40 minutes après le premier bateau ayant fini le parcours seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## 17 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 120 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 17.3 Des avis ne seront affichés pas plus tard que 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- 17.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 17.5 Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 14.3, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 17.6 Les infractions aux instructions 11.3, 18, 21, 23, 24, 25, 26 et 27 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 17.7 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
  - (a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille,
  - (b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.Ceci modifie la règle 66.
- 17.8 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 17.9 Les décisions du jury seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.
- 17.10. Le système de tracking GPS ne peut être utilisé par un concurrent pour faire valoir ses droits auprès du comité de course.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 18.2 3 courses doivent être validées dans le groupe A et dans le groupe B pour constituer une série.
- 18.3
  - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
  - (b) Quand plus de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## 19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Contrôle à la sortie et au retour : Tous les bateaux inscrits au Regatta.lu doivent émarger avant et après la course.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course par VHF.

## 20 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion raisonnable.

## 21 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du Comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22 BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels sont identifiés comme suit : Pavillon GLCR.

## 23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 23.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon luxembourgeois.

## 24 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

- 24.1 Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux commissaires et du bateau du comité de course.

## 25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

- 25.1 Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

# GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## 26 ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET PISCINES PLASTIQUES

- 26.1 Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

## 27 COMMUNICATION RADIO

- 27.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 27.2 Les règles de classe déterminant l'utilisation de matériel électronique sont de rigueur.

## 28 PRIX

- 28.1 Des prix seront distribués.
- 28.2 Le titre du vainqueur du Regatta.lu 2022 sera attribué au premier bateau avec un équipage skipper et co-skipper amateur appartenant au groupe 1 selon le code de classification ISAF World Sailing des coureurs 22.2.1.

## 29 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 29.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 30 ASSURANCE

- 30.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve.